



RETURN BIDS TO :
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
Bid Receiving - Réception des soumissions:

**Correctional Service Canada (CSC) – Service
correctionnel Canada**
Correctional Service Canada
Contracting and Materiel Services
3427 Faithfull Avenue
Saskatoon SK
S7K 8H6

Attention :
Claudette Chabot
55107-16-2285767

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

**THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT – CE DOCUMENT COMPORTE DES
EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.**

Issuing Office – Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC)
3427 Faithfull Avenue
Saskatoon SK, S7K 8H6

Title — Sujet:	
Work Alone Protection Services – Staff Safety System (WAPS) Service de protection des employés isolés (SPEI)	
Solicitation No. — No. de l'invitation	
55107-16-2285767	
Solicitation Amendment No. — No. de modification de l'invitation	Date:
002	June 23, 2016 Le 23 juin, 2016
GETS Reference No. — No. de Référence de SEAG	
55107-16-2285767	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin	
at /à : 14 :00 CST	
on / le : July 18th, 2016 / le 18 juillet, 2016	
F.O.B. — F.A.B.	
Plant – Usine: ___	Destination: ___ Other-Autre: ___
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à:	
Claudette Chabot 501Contracts@csc-scc.gc.ca	
Telephone No. – No de téléphone:	Fax No. – No de télécopieur:
306-659-9255	306-659-9317
Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction:	
SK/MB & NW Ontario Region	
Instructions: See Herein	
Instructions : Voir aux présentes	



La modification 002 à l'invitation est émise pour:

1. Répondre aux questions 1 à 4 reçues au cours de la période d'invitation; et,

1. Questions et réponses 1 à 4:

Question n° 1

La **section 3, Portée des travaux, de l'annexe A – Énoncé des travaux**, et les **Critères techniques obligatoires M2 des Critères d'évaluation de l'annexe D** font mention de la compatibilité souhaitée avec les appareils BlackBerry existants du gouvernement.

Le Service correctionnel du Canada peut-il préciser quels modèles BlackBerry et versions de systèmes d'exploitation sont utilisés dans la région du Manitoba, de la Saskatchewan et du Nord-Ouest de l'Ontario visée par cette invitation afin que nous puissions pleinement nous conformer à cette exigence?

Réponse n° 1

Voici une liste des modèles BlackBerry et des systèmes d'exploitation actuellement utilisés à l'intérieur du territoire visé par ce contrat.

On ignore quelles seront les versions futures utilisées.

Modèles BlackBerry

9320

9350

9360

9780

9790

9800

9810

9900

BlackBerry Classic

BlackBerry Q10

BlackBerry Z10

BlackBerry Z30

Versions du système d'exploitation BlackBerry

6.0.0.246

6.0.0.448

6.0.0.534

6.0.0.576

6.0.0.600

7.0.0.254

7.0.0.261

7.0.0.353

7.0.0.528

7.0.0.585

7.1.0.1033



[7.1.0.1047](#)

[7.1.0.267](#)

[7.1.0.398](#)

[7.1.0.523](#)

[7.1.0.746](#)

Question n° 2

La **section 3, Portée des travaux de l'annexe A – Énoncé des travaux**, mentionne que l'employé du SCC doit pouvoir enregistrer une visite sur les lieux et programmer une alerte qui sera déclenchée à l'heure prévue de fin de la visite. Nous souhaitons proposer une solution clé en main normalisée qui permettrait à l'employé de lancer un intervalle de contrôle réglable au début de la visite. L'intervalle de contrôle peut être très bref, par exemple être réglé à toutes les dix minutes. Un tel outil assure une visibilité accrue de la sécurité de l'employé durant la rencontre elle-même et permet des délais d'intervention beaucoup plus rapides en cas d'incident. Des alertes progressives sont déclenchées chaque fois que le contrôle prévu est manqué. La solution proposée permet également à l'employé de signaler une urgence à n'importe quel moment en déclenchant des alertes instantanées par rapport à sa situation. L'activation de cette fonctionnalité améliorée de contrôle signale le moment du début de la visite et son arrêt indique que la rencontre de l'employé s'est terminée de façon sécuritaire. Cette fonctionnalité ne fait pas partie des exigences décrites dans l'invitation.

Le Service correctionnel du Canada serait-il prêt à modifier les spécifications fournies à la **section 3, Portée des travaux, de l'annexe A – Énoncé des travaux**, pour permettre la considération d'une solution permettant à l'employé un contrôle durant ses visites plutôt que par la suite et améliorant par surcroît la sécurité de l'employé en lui permettant de lancer un signal de détresse s'il a immédiatement besoin d'aide?

Réponse n° 2

L'énoncé des travaux ne sera pas modifié pour le moment. Diverses options de contrôle seront considérées. Le déclenchement d'un signal de détresse n'est pas inclus dans les exigences minimales, mais il pourrait l'être dans l'offre soumise.

Question n° 3

La **section 3, Portée des travaux, de l'annexe A – Énoncé des travaux**, mentionne que l'employé du SCC enregistre ses visites dans la collectivité dans le système. La solution que nous proposons tirerait parti de l'information de localisation GPS dans le BlackBerry pour déterminer l'emplacement existant de l'employé. Comme il est plus utile de connaître l'emplacement réel que l'emplacement prévu, le Service correctionnel du Canada serait-il prêt à modifier les exigences relatives à l'enregistrement des visites dans la collectivité pour permettre l'utilisation de l'information des coordonnées GPS du BlackBerry afin que l'emplacement des employés puisse être déterminé avec plus de précision?

Réponse n° 3

L'énoncé des travaux ne sera pas modifié pour le moment. L'option de l'utilisation du GPS peut être incluse dans l'offre soumise, mais il demeure essentiel que le membre du personnel enregistre la destination prévue et les autres coordonnées pertinentes dans le système. Des fonctionnalités additionnelles aux exigences citées peuvent être incluses dans l'offre soumise à titre facultatif.

Question n° 4

La **section 3, Portée des travaux, de l'annexe A – Énoncé des travaux**, décrit un système d'enregistrement des visites dans la collectivité. Des solutions existantes visant à assurer la sécurité des travailleurs solitaires peuvent fonctionner sur la plateforme BlackBerry et soutenir toute une série de services améliorant la sécurité des travailleurs au-delà des exigences précisées dans l'invitation, notamment

le signalement d'une urgence/un appel de détresse et un suivi;
un horaire automatisé de contrôle;



des options d'alerte;
une surveillance/un suivi des déplacements;
la détection de l'immobilité du sujet (absence de mouvement) et le lancement d'une alerte;
le géorepérage.

Compte tenu du fait que la réglementation provinciale en matière de santé et sécurité au travail et la législation fédérale pertinente ont des répercussions sur les organisations et les surveillants et gestionnaires dirigeant le personnel travaillant seul, le Service correctionnel du Canada modifierait-il les spécifications énoncées dans cette section pour s'assurer que la solution proposée répond à l'obligation de l'employeur de vérifier le bien-être des employés travaillant seuls et permet aux employés de demander et d'obtenir de l'aide si leur santé ou leur sécurité sont menacées?

Réponse n° 4

Les spécifications figurant actuellement dans cette DP et les protocoles internes d'urgence du SCC permettent aux employés d'obtenir de l'aide si leur santé ou leur sécurité sont menacées. Les fonctionnalités allant au-delà des exigences citées peuvent être incluses dans l'offre soumise à titre facultatif.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.